

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 7 septembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 15 septembre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

14) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique commun de Belle-Ile-en-Mer.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

VU l'avis favorable du Comité Technique commun de Belle-Ile-en-Mer en date du 27 juin 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 – La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet au service Technique – Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts

2 – La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 au service Technique – Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts

3 – De modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Service Technique					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	Temps complet
Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	Temps complet

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 12 septembre 2022.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 7 septembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 15 septembre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

15) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique commun de Belle-Ile-en-Mer.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

VU l'avis favorable du Comité Technique commun de Belle-Ile-en-Mer en date du 27 juin 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 – La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet au service Technique – Agent affecté à l'entretien des espaces verts

2 – La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 au service Technique – Agent affecté à l'entretien des espaces verts

3 – De modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Service Technique					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent affecté à l'entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	Temps complet
Agent affecté à l'entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	Temps complet

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 12 septembre 2022.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT

[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 15.09.2022

ID : 056-215601147-20220912-16120920221-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 7 septembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 15 septembre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

16) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2022

Le tableau des effectifs est établi comme suit à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre 2022							
Nombre d'agents titulaires ou stagiaires : 13				Agents Titulaires à temps complet : 9			
				Agent Titulaire à temps non complet : 1			
				Agent Stagiaire à temps non complet : 3			
Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut	Temps de travail
Filière administrative							
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	A	35H00	Secrétariat des Elus, Assistance à l'autorité territoriale, Budgets, marchés	03.07.2018		

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 15.09.2022

ID : 056-215601147-20220912-16120920221-DE

				publics et subventions, Conseils municipaux...			
Délibération n° 5 du 16.11.2016	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Officier de l'Etat Civil, Ressources humaines, service Elections...		Titulaire	100 %
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable urbanisme		Contractuelle du 04.10.2021 au 03.10.2024	100 %
Délibération n° 13 du 12.09.2022	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable service comptabilité – Elaboration et suivi des budgets		Titulaire	80 %
Délibération n° 6 du 20.09.2018	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Agent chargé de l'accueil de la Mairie et des affaires courantes		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 24.11.2004	Adjoint Administratif Territorial	C	18H00	Agent en charge de l'Agence Postale		Stagiaire	51 %
Filière technique							
Délibération n° 6 du 21.09.2017	Agent de Maîtrise Principal	C	35H00	Référent sécurité, Maintenance et entretien des équipements communaux, gestion administrative sites de Lannivrec et Port-Andro		Titulaire	100 %
Délibération n° 5 du 06.07.2022	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Stagiaire	100 %
Délibération n° 14 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire	100 %
Délibération n° 15 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 15 09 2022

ID : 056-215601147-20220912-16120920221-DE

Délibération n° 3 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération n° 11 du 18.11.2020	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	21H00	Agent propriété des locaux communaux, école et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2H00	Agent d'entretien école		Titulaire	100 %
Délibération n° 7 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts et bâtiments communaux, Agent d'accueil gîte et camping, remplaçant Agence Postale et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 10 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial	C	25H00	Agent d'entretien des locaux communaux		Stagiaire	72 %
Filière sociale							
Délibération n° 8 du 21.09.2017	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	33H00	Assistance au personnel enseignant		Titulaire	100 %
Filière animation							
Délibération n° 5 du 07.09.2005	Agent Territorial d'Animation	C	6H00		20.09.2018		

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 12 septembre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

[Handwritten signature]